



CODE DE CONDUITE GLOBAL DE MENARINI DESTINÉ AUX TIERS

 Ethical vision,
Integrity in action

 **MENARINI**
group

Introduction

Menarini s'engage à mener toutes ses activités commerciales avec intégrité et dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables.

Nous encourageons un comportement éthique et guidons nos actions en faveur de la durabilité économique, sociale et environnementale.

Nous attendons de l'ensemble de nos **Tiers** qu'ils partagent les principes énoncés dans le présent Code de conduite global destiné aux tiers (ci-après dénommé le « Code GTP »). Menarini attend également des Tiers qu'ils exigent les mêmes niveaux d'intégrité et de conduite professionnelle de la part de leur personnel et de toute personne extérieure à leur organisation chargée de fournir des biens et services pour ou avec Menarini. Tous les Tiers doivent s'assurer, contractuellement et matériellement, que leurs sous-fournisseurs et sous-traitants respectent le présent Code GTP.



Toute personne ou entité, non employée par Menarini, avec laquelle la société signe un contrat dans le cours normal des affaires, et notamment les vendeurs, fournisseurs, distributeurs, consultants et autres partenaires commerciaux

Les Tiers doivent respecter le cadre réglementaire et toutes les lois applicables, et obtenir et conserver les documents nécessaires tels que les autorisations, certificats et agréments des autorités locales.

Le présent Code GTP ne contient pas une liste exhaustive des cadres juridiques applicables auxquels les Tiers sont tenus d'adhérer, mais vise à cibler les sujets les plus importants pour le Groupe Menarini.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES 4

Rejet de la corruption

Interactions avec les professionnels de santé ou les associations de patients

Activités promotionnelles et échanges scientifiques

Cadeaux et marques d'hospitalité

Conflit d'intérêts

Concurrence et traitement équitable

Activités de commerce international

Livres et registres

Informations confidentielles

Protection des données

Propriété intellectuelle

Minerais de conflit

TRAVAIL 7

Droits de l'homme

Droits du travail / Tolérance zéro envers le harcèlement et la discrimination

Travail des enfants, travail forcé et trafic d'êtres humains

Temps de travail, salaires et avantages sociaux

Liberté d'association

QUALITÉ 8

Contrôle des changements Qualité /

Performance de livraison Système qualité / Critères de qualité

Conditionnement / Étiquetage

SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT 9

Protection des employés

Sécurité des processus

Protection de l'environnement et autorisations

Produits chimiques, déchets et émissions

SIGNALEMENT DES INFRACTIONS AU CODE (LANCEMENT D'ALERTE) 10

Signalement

Sanctions disciplinaires

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Rejet de la corruption

Menarini interdit strictement toute forme de corruption (qu'elle soit publique, privée, active ou passive), détournement de fonds, fraude, vol et/ou concession d'avantages indus. Nos Tiers sont tenus de ne pas se livrer à une activité (y compris des paiements illicites) susceptible de laisser entendre une participation à un acte de corruption ou un pot-de-vin, et en particulier lorsqu'ils travaillent pour ou avec Menarini.

En outre, les Tiers s'abstiendront de donner, d'offrir, de promettre, d'accepter ou de solliciter de l'argent, ou tout bien de valeur, à un représentant ou employé d'une entité commerciale privée dans le but d'inciter cette entité à aider Menarini à obtenir ou conserver indûment un contrat, ou à obtenir un avantage indu. Nous faisons preuve de prudence et de diligence raisonnable dans la sélection des Tiers, afin de n'entretenir des relations qu'avec ceux qui s'engagent à respecter nos normes éthiques.

Interactions avec les professionnels de santé ou les associations de patients

Lorsqu'ils interagissent avec des professionnels de santé, des organisations de soins de santé ou des associations de patients en notre nom, nous attendons des Tiers qu'ils agissent avec intégrité et conformément aux lois, réglementations, directives et codes sectoriels applicables.

Activités promotionnelles et échanges scientifiques

Les Tiers sont tenus de réaliser l'ensemble des activités et documents promotionnels et de marketing conformément à des normes éthiques, médicales et scientifiques élevées, et à l'ensemble des lois, réglementations, directives et codes sectoriels applicables.

Cadeaux et marques d'hospitalité

Les Tiers ne doivent pas accepter ou offrir de cadeaux, de marques d'hospitalité ou tout autre type d'avantage personnel pour notre société ou en notre nom, sans avoir obtenu l'approbation préalable de Menarini.

Les cadeaux usuels peuvent se limiter aux cas dans lesquels ces marques de courtoisie ne peuvent pas être perçues comme visant à soudoyer le bénéficiaire. En outre, ils doivent se conformer aux réglementations et aux normes de courtoisie professionnelles autorisées par les pratiques et les lois et réglementations locales.

Conflit d'intérêts

Menarini s'engage pleinement à découvrir toute situation qui pourrait faire naître un conflit d'intérêts, réel ou potentiel, et à mettre en œuvre des mesures afin de la supprimer ou l'atténuer.

Menarini définit le conflit d'intérêts comme une situation qui survient lorsque l'intérêt d'un Tiers est en conflit, ou donne l'apparence d'être en conflit, même potentiellement, avec les intérêts de Menarini.

Si un Tiers a connaissance d'un conflit d'intérêts, même potentiel, ou d'une situation sensible pouvant engendrer un grave problème commercial ou de réputation pour Menarini, il doit le notifier en temps opportun.

Concurrence et traitement équitable

Menarini soutient la concurrence libre et loyale sur le marché en s'appuyant sur ses valeurs d'entreprise. Par conséquent, dans le cadre de sa responsabilité sociale, le Groupe s'engage à exercer une concurrence fondée sur les mérites ainsi qu'à assurer une concurrence non faussée et des relations commerciales équitables. Conformément aux valeurs d'entreprise de Menarini, les Tiers s'engagent, à leur tour, à exercer une concurrence loyale et à s'abstenir de toute pratique anticoncurrentielle en vertu des lois antitrust et sur la concurrence en vigueur, qu'ils soient seuls ou en association avec d'autres personnes physiques ou morales.

Activités de commerce international

Les Tiers doivent se conformer à toutes les lois et réglementations relatives au commerce international, y compris celles régissant les importations et les exportations, ou concernant les sanctions et embargos commerciaux.

Livres et registres

Conformément aux principes comptables internationaux, les Tiers doivent tenir des livres et registres exacts, et gérer l'ensemble des questions et déclarations fiscales en toute honnêteté.

Menarini attend des Tiers qu'ils soient des acteurs du marché fiables et qu'ils agissent avec la plus grande diligence à cet égard.

Informations confidentielles

Nous attendons de nos Tiers qu'ils protègent les informations confidentielles de l'entreprise et qu'ils ne les utilisent qu'à bon escient, conformément aux accords de confidentialité et à toutes les lois et réglementations applicables.

Protection des données

Les Tiers s'engagent à protéger les informations personnelles qu'ils traitent dans le cadre de leurs relations avec Menarini. Les Tiers doivent en particulier garantir à tout moment la licéité du traitement des données ; mettre en œuvre des garanties appropriées et des normes rigoureuses de protection des données ; protéger les informations personnelles contre toute utilisation abusive et tout accès non autorisé à toutes les étapes du cycle de vie du traitement des données - de la collecte à la suppression des données ; signaler les violations de données en temps opportun. Les Tiers doivent également coopérer de manière transparente et loyale avec Menarini, afin de garantir la totale conformité avec les lois sur la protection des données.

Propriété intellectuelle

Menarini respecte les droits de propriété intellectuelle des Tiers. Nous attendons des Tiers qu'ils respectent les droits de propriété intellectuelle de Menarini et d'autrui, ainsi que toutes les lois et réglementations applicables.

Minerais de conflit

Nos Tiers sont tenus de s'assurer, à l'aide de mesures adéquates et en faisant preuve de diligence raisonnable, que les produits fournis à Menarini ne contiennent pas de métaux issus de minéraux ou leurs dérivés provenant de régions de conflit qui financent des groupes armés ou leur profitent, directement ou indirectement.

TRAVAIL

Droits de l'homme

Menarini s'engage à soutenir et à respecter les principes établis en vertu de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, en évitant toute complicité d'abus.

Nous exigeons de nos Tiers qu'ils partagent le même engagement envers les droits de l'homme.

Droits du travail / Tolérance zéro envers le harcèlement et la discrimination

Nous attendons de nos Tiers qu'ils favorisent la dignité, la santé, la liberté et l'égalité de leurs employés, dans le respect de toutes les lois applicables.

Nous n'acceptons aucune forme de harcèlement, d'intimidation, de coercition ou de préjudice reposant sur des caractéristiques personnelles telles que la race, la couleur, le sexe, la religion, la nationalité, les préférences sexuelles, l'âge, le handicap, la grossesse, le statut marital ou d'ancien combattant, ou tout autre aspect couvert par les lois et réglementations applicables.

Travail des enfants, travail forcé et trafic d'êtres humains

Nous attendons de nos Tiers qu'ils ne pratiquent pas ni ne soutiennent le trafic d'êtres humains ou l'esclavage moderne, y compris le travail forcé, en servitude, involontaire ou le travail des enfants.

Les Tiers s'engagent à ne pas recourir au travail des enfants et sont tenus d'employer des personnes ayant l'âge minimum légal requis pour travailler dans le ou les pays dans lesquels ils opèrent.

Temps de travail, salaires et avantages sociaux

Les Tiers doivent fixer les heures de travail, les salaires et la rémunération des heures supplémentaires, conformément aux lois et réglementations applicables dans le ou les pays dans lesquels ils opèrent.

Liberté d'association

Nous attendons des Tiers qu'ils respectent, conformément aux lois et réglementations locales applicables, les droits de leurs employés de s'associer librement, d'adhérer à des syndicats, de se faire représenter, d'adhérer à des comités d'entreprise et de participer à des négociations collectives.

QUALITÉ

Contrôle des changements

Nous attendons de nos Tiers qu'ils n'apportent aucun changement aux spécifications, à la conception des pièces, aux matériaux, au processus de fabrication, au lieu de fabrication ou au statut d'enregistrement, concernant les biens que Menarini achètera, sans autorisation écrite préalable.

Qualité / Performance de livraison

Les Tiers doivent garantir le respect des délais de livraison conformément à nos exigences.

Nous attendons de nos Tiers qu'ils surveillent la performance en termes de qualité des produits et démontrent une amélioration continue mesurée par la diminution des défauts internes, des réclamations des clients et des erreurs d'expédition.

Les Tiers doivent être en mesure de répondre en temps opportun à toutes les réclamations émises par Menarini.

Système qualité / Critères de qualité

Les Tiers doivent disposer d'un système qualité et d'homologation des produits, conforme à toutes les réglementations gouvernementales applicables dans les pays dans lesquels leurs produits sont fabriqués et/ou distribués et, le cas échéant, aux réglementations applicables dans les pays de destination.

Conditionnement / Étiquetage

Chaque produit doit être correctement identifié à l'aide d'informations appropriées sur l'étiquette, garantissant ainsi qu'aucune erreur d'identification ne se produira et permettant une traçabilité sans faille.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Protection des employés

Menarini s'engage à offrir un environnement de travail sûr, en consolidant une culture de prévention et de protection de la santé et la sécurité des travailleurs, en développant la sensibilisation aux risques et en encourageant un comportement responsable. Le Groupe y parvient grâce à des informations et des formations constantes pour tous les travailleurs. Nous attendons des Tiers qu'ils partagent cet engagement et garantissent le respect total de la dignité personnelle et la conformité à toutes les réglementations applicables en matière de santé et de sécurité. Nous attendons des Tiers qu'ils identifient, communiquent et évaluent les situations potentiellement dangereuses sur le lieu de travail, afin d'éliminer leurs causes et de favoriser l'amélioration continue.

Sécurité des processus

Menarini fournit les ressources et procédures nécessaires pour faire face aux situations d'urgence, en surveillant en permanence la pleine efficacité, y compris des exercices d'urgence périodiques. Nous attendons des Tiers qu'ils identifient, évaluent et gèrent les situations d'urgence potentielles afin de prévenir ou d'atténuer les éventuels impacts de leurs activités.

Protection de l'environnement et autorisations

Menarini reconnaît véritablement l'importance de protéger l'environnement naturel et de mener ses activités de manière durable, conformément à toutes les lois et réglementations internationales et locales applicables. Les Tiers sont tenus de faire de même, en préservant les ressources naturelles et en respectant toutes les lois et réglementations environnementales applicables. L'ensemble des autorisations, licences et permis environnementaux nécessaires à l'exercice des activités doit être obtenu et respecté.

Produits chimiques, déchets et émissions

Menarini gère tous les aspects environnementaux de ses activités afin de réduire leurs impacts. Les Tiers doivent minimiser la production de déchets, encourager la réutilisation et gérer de manière appropriée les rejets d'eaux, les émissions atmosphériques ou tout autre aspect susceptible d'avoir un impact significatif sur l'environnement ou la santé humaine.

Les Tiers doivent également réduire autant que possible l'utilisation de substances dangereuses dans leurs processus.

SIGNALLEMENT DES INFRACTIONS AU CODE (LANCEMENT D'ALERTE)

Signalement

Menarini encourage les Tiers à signaler, même de manière anonyme, et sans crainte de représailles, toute violation, même potentielle, des lois, règlements et principes contenus dans le présent Code.

Des canaux dédiés de lancement d'alertes sont en place pour encourager un signalement efficace :

Site Internet :

<https://menarinigroup.ethicspoint.com>

Messagerie de la Conformité mondiale :

globalcompliance@menarini.com

Violations de données et autres problèmes liés aux données à caractère personnel :

dpo@menarini.com

Tous les problèmes signalés seront traités de manière équitable, seront correctement examinés et feront l'objet d'une enquête dans la plus stricte confidentialité. Le cas échéant, des mesures disciplinaires et correctives seront prises afin de combler les éventuelles lacunes de la politique et de prévenir les infractions futures.

Certaines violations du présent Code peuvent obliger la société à soumettre l'affaire aux autorités gouvernementales ou réglementaires compétentes pour mener une enquête plus approfondie ou engager des poursuites.

Nous attendons des Tiers qu'ils informent les membres de leur personnel qu'ils ne feront pas l'objet de représailles pour avoir soulevé une préoccupation de bonne foi.

Sanctions disciplinaires

Menarini attend des Tiers qu'ils se conduisent d'une manière conforme à l'éthique et, à ce titre, ils sont tenus de respecter le présent Code. Toute violation des lois et réglementations applicables, ou toute infraction au présent Code, entraînera des sanctions contractuelles appropriées selon la gravité de l'infraction, et conformément aux autres clauses spécifiques.

